

Fiche de pré-inscription:

Les dossiers peuvent être retirés sur place ou adressés par courrier postal ou courriel sur demande en remplissant cette fiche de pré-inscription.

Coordonnées :

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

Code Postal* : Ville* :

Tél. fixe :

Tél mobile* :

Email* :

Date de naissance* :

Sexe* ☐ F ☐ M

Situation

☐ Agent d'une collectivité

☐ Animateur centre de loisirs

Autres : Autres :

Statut

☐ Salarié

☐ Sans emploi

☐ Je souhaite recevoir le dossier d'inscription à mon adresse postale

☐ Je souhaite recevoir le dossier d'inscription par mail

Un dossier d'inscription peut vous être envoyé en remplissant cette fiche. Ce dossier est également téléchargeable sur notre site internet. Votre demande est enregistrée dès réception de votre dossier d'inscription complet.

Ufolep des Pyrénées Orientales
1 rue Michel Dutres 66000 PERPIGNAN

Téléphone : 04 68 08 11 15

Courriel : ufolepf66@laligue.org

Site internet : <http://ufolep66.org/>

ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT PYRÉNÉES ORIENTALES

L' Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP 66) est une composante de la Ligue de l'Enseignement des Pyrénées Orientales.

Elle regroupe 76 associations qui représentent 4 815 adhérents.

Elle est à la fois un réseau associatif, un mouvement complémentaire de l'école publique, une entreprise de l'économie sociale et solidaire et un mouvement d'idées.

Avec l'émergence, à partir des années 1980, de la professionnalisation des animateurs sportifs et socioculturels, la Ligue de l'Enseignement et l'UFOLEP 66 s'est dotée d'un service de formation professionnelle diplômante et continue.

Les dates d'inscriptions et de formation sont consultables sur notre site internet :

www.ufolep66.org

Ufolep des Pyrénées Orientales
1 rue Michel Dutres 66000 PERPIGNAN

Téléphone : 04 68 08 11 15

Courriel : ufolepf66@laligue.org

Site internet : <http://ufolep66.org/>



ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT PYRÉNÉES ORIENTALES



**DEVENEZ ANIMATEUR DE
LOISIR SPORTIF
PAR LE
CERTIFICAT
QUALIFICATION
PROFESSIONNELLE**

**SOYEZ ACTEUR DES NOUVEAUX RYTHMES
SCOLAIRES
COMPLÉTEZ VOS CONNAISSANCES PAR UNE
FORMATION CONTINUE**

la ligue de
l'enseignement
F.D.L. des Pyrénées Orientales

LE CONTEXTE

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) animateur loisir sportif (ALS) est un diplôme multisports.

Le titulaire du CQP ALS exerce son activité de manière autonome, seul ou en équipe, en cohérence avec le projet global de la structure et sous l'autorité du responsable administratif de l'employé.

Accompagner la réforme des rythmes scolaires

Avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les temps périscolaires sont rallongés. La formation est un levier majeur pour assurer la qualité de l'accueil périscolaire.

La formation CQP ALS offre la reconnaissance de savoir-faire propres et garantit la qualité de l'accompagnement de cette intervention éducative quotidienne dans le champ sportif.

Destinés aux acteurs de l'éducation :

- ▲ animateurs périscolaire
- ▲ ATSEM
- ▲ Agents de service de la collectivité

Qualifier le métier de l'animation sportive

Le CQP ALS permet d'ouvrir le métier d'animateur et donne accès à une qualification professionnelle. Il permet en outre :

- D'encadrer contre une rémunération et d'employer un salarié dans la législation et le code du sport.
- D'acquérir de nouvelles compétences.
- De poursuivre vers d'autres diplômes (BPJEPS).



LES CONTENUS

La **formation** est répartie en 3 unités de compétence.

UC 1 : Connaître le public et l'environnement

UC 2 : Préparer, animer et encadrer une action d'animation

UC 3 : Connaître et maîtriser les connaissances et outils de l'option

Option JSJO : Jeux sportifs et jeux d'opposition

Domaine d'activités :

- Jeux d'opposition ;
- Jeux de raquettes ;
- Jeux de ballons, petits et grands terrains.

Option AGEE: Activité gymnique d'entretien et d'expression

- Techniques cardio ;
- Renforcement musculaire ;
- Techniques douces
- Activités d'expression.

Ces activités, adaptées à l'âge et aux capacités des pratiquants, visent le maintien de la forme sans recours à des appareils de musculation.

Les prérogatives d'exercice du titulaire du CQP ALS se limitent à l'encadrement dans les domaines d'activités cités ci-dessus.

Formation modulaire de 167h réparties:	Prévention et secours civiques de niveau 1	Définition du parcours
CQP ALS	7h	5h
	Formation (UC 1, 2 et 3)	Stage en alternance
	105h	55h

LA DÉMARCHE DE FORMATION

L'**entrée en formation** sera précédée d'un entretien. Le **stage** est à effectuer en alternance, pendant les temps de formation, avec un minimum de face à face pédagogique à assurer, sous l'égide d'un tuteur pédagogique.

Le candidat devra avoir trouvé sa structure de stage avant l'entrée en formation.

La **certification** des 3 UC se déroulera comme suit :

UC1 : épreuve théorique - présentation d'un dossier UC2 et UC3 : Epreuve pratique de mise en situation d'animation

Méthodes pédagogiques abordées tout au long de la formation :

- Jeux
- Exercices individuels et collectifs
- Pratiques d'activités d'opposition et de jeux sportifs
- Mise en situation réelle sur un public enfant
- Alternance tutorée

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Pour toute personne voulant exercer le métier d'animateur de Loisirs Sportifs justifiant des pré-requis suivant :

▲ Etre âgé de 18 ans au moment de l'entrée en formation

▲ Présenter une attestation de pratiques d'activités sportives de loisir dans l'option, d'une durée minimale de 140 heures dans les 3 années qui précèdent l'inscription en formation.

OU

▲ Etre titulaire d'une formation fédérale d'animateur

LE CALENDRIER

Période de formation:

UC1, UC2, UC3, 3 semaines de formation (1er trimestre 2015)

Stage en alternance (2ème trimestre 2015)

Certification (3ème trimestre 2015)

LE FINANCEMENT

Tarif général: 1400€ une option,
1530€ deux options (AGEE + JSJO)

Les différents dispositifs financiers existants :

Demandeur d'emploi : Aide de la région - Dossier AIFL : Rapprochez-vous auprès de votre conseiller pôle emploi qui instruit le dossier.

Salarié : Dossier CIF (Congé Individuel de Formation) : Rapprochez-vous auprès de l'OPACIF (Organisme Paritaire Collecteur Agréé au titre du Congé Individuel de Formation) de votre employeur.